

Questions orales

M. Wilson (Etobicoke—Centre): . . . qui viendraient s'ajouter aux recettes que nous comptons percevoir. C'est tout à fait faux.

M. Broadbent: Nous n'avons pas dit ça.

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Le député dit qu'il n'a pas dit ça. Il déforme donc totalement ce qu'il vient de dire quand il m'a posé la question il y a cinq minutes.

L'INCIDENCE SUR LE TAUX D'INFLATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, tout le pays se rappelle que, d'après lui, ce serait sans incidence sur les recettes. Il admet maintenant qu'il ne tient pas la promesse qu'il a faite aux Canadiens.

Je voudrais aussi savoir ceci. Au comité des finances d'hier, le ministre a déclaré que cette nouvelle taxe de vente ajouterait de 2,5 à 3 p. 100 au taux d'inflation. Nous savons tous que M. Crow relève les taux d'intérêt lorsque le taux d'inflation augmente. Le ministre peut-il dire maintenant aux Canadiens quelle conséquence cette augmentation de la taxe nationale de vente aura sur les taux d'intérêt au Canada? Puisque l'inflation est maintenant un problème à ses yeux, va-t-il au moins retarder l'application de la nouvelle taxe de vente jusqu'à ce que les pressions inflationnistes se calment?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, encore une fois, le député cite de façon sélective ce que j'ai dit hier au comité.

M. Nystrom: Je répète exactement ce que vous avez dit.

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Ce que j'ai dit, et je le répète, effectivement, la répercussion sur l'inflation—un effet isolé sur une très courte période de temps—sera de l'ordre de 2,5 à 3 p. 100.

J'ai ensuite ajouté que le gouverneur de la Banque du Canada étudiera les répercussions sous-jacentes de divers facteurs sur l'économie, la croissance sous-jacente de la demande dans l'économie pour déterminer quel devrait être le niveau des taux d'intérêt, quelle devrait être la politique monétaire. Le gouverneur de la Banque du Canada est conscient qu'il s'agit d'une augmentation des prix isolée.

Il existe actuellement une conjoncture économique qui influe bien davantage sur les décisions concernant la politique monétaire. C'est elle qui le guidera.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES ALLÉGATIONS DE HARCÈLEMENT DES EMPLOYÉS

Mme Albina Guarnieri (Mississauga—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes.

Les travailleurs du centre principal d'acheminement de la Société canadienne des postes se disent victimes de harcèlement systématique de la part de la direction qui cherche clairement à démoraliser et les employés et le syndicat. On rapporte aujourd'hui dans le *Toronto Star* qu'une enquête est menée actuellement sur des allégations de pots-de-vin qu'accepteraient les superviseurs pour favoriser l'embauche de certains employés. Le ministre pourrait-il confirmer maintenant qu'une telle enquête se déroule actuellement?

Étant donné que certains de mes électeurs se sont déjà plaints à mon bureau qu'ils avaient perdu leur emploi au centre principal à cheminement parce qu'ils auraient raté des tests d'aptitudes pour le moins discutables, le ministre pourrait-il nous assurer maintenant que leurs cas seront soumis à un arbitre indépendant qui examinera si ces licenciements ne résulteraient pas plutôt du favoritisme dont ces employés auraient pu être victimes? Le ministre ne croit-il pas qu'il n'y a pas que les timbres qu'il faut lécher pour assurer la distribution du courrier?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il y a quelques jours, un député de mon parti a signalé à mon cabinet des cas de vente ou d'achat d'emplois. La Société canadienne des postes a ouvert une enquête. Ce matin, des accusations ont été portées contre des employés de cette société.

Je serais mal avisé de commenter davantage cette affaire maintenant.

[Français]

LA PORTÉE DE L'ENQUÊTE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre responsable de la Société canadienne des postes, concernant ce dossier.

Est-ce que le ministre peut nous dire si l'enquête en question traite seulement du poste de Gateway, ou si d'autres bureaux de poste au Canada font partie de la même enquête? Si oui, peut-il nous dire s'il a l'impression que ce problème existe également ailleurs qu'au sein de la Société canadienne des postes?